



N° 003/22/2022CNSS/DG/DPT-SP

COMMUNIQUE

-0-0-0-0-0-0-0-

à l'attention des assurés bénéficiaires des allocations familiales, des pensions et rentes d'orphelins du régime de la CNSS

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) invite tous les assurés bénéficiaires d'allocations familiales, de pensions et de rentes d'orphelins au titre du régime général de sécurité sociale à produire à compter de cette rentrée scolaire 2022-2023, les pièces suivantes pour le maintien du paiement desdites prestations sociales sur la période du 4^{ème} trimestre 2022 au 3^{ème} trimestre 2023 :

- Les certificats d'inscription pour tous les enfants d'âge scolaire ;
- Les certificats médicaux pour les enfants âgés de moins de six (6) ans et non encore scolarisés ;
- Les attestations d'apprentissage ou les certificats d'assiduité pour les enfants âgés de 16 à 21 ans placés en apprentissage.

Pour les travailleurs en activité, lesdites pièces doivent être transmises via nos services en ligne accessibles sur le lien <https://services.cnss.tg> en utilisant l'espace travailleur.

Pour les bénéficiaires inactifs (retraités et veuves), ils peuvent envoyer leurs pièces par mail (contact@cnss.tg) ou les faire parvenir via nos services en ligne accessibles sur le lien <https://services.cnss.tg>.

Le Directeur Général de la Caisse saisit cette occasion pour rappeler que le paiement effectif des allocations familiales des travailleurs actifs est assorti de la condition que l'employeur soit à jour de ses obligations de paiement des cotisations sociales et de la production des déclarations nominatives de rémunérations (DNR).

Par ailleurs, il précise que le paiement des allocations familiales, des pensions et des rentes d'orphelins prend fin conformément au code de sécurité sociale à :

- Seize (16) ans pour les enfants scolarisés n'ayant pas intégré le cours secondaire ;
- Vingt et un (21) ans pour les enfants inscrits au cours secondaire ou supérieur, pour les enfants atteints d'infirmité et pour ceux placés en apprentissage.

Fait à Lomé, le 21 SEPT 2022

Le Directeur Général



Ingrid AWADE